

CENTRE de GESTION de la

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 09 février 2024

Nombre de membres

27

Nombre de présents

16

Pouvoirs :

3

Nombre d'absents

11

Nombre de votants

19

Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 1^{er} février 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUVAIS,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,

Pouvoirs :

- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAUULT, payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Délibération n° 2024 – D – 07

Conseil d'administration

Séance du 9 février 2024

Objet : intervention de service de médecine préventive, en cas d'urgence avérée – collectivités affiliées dont l'adhésion est suspendue

Exposé de Madame Martine BOUILLARD, Vice-présidente en charge de la santé au travail

Considérant la montée en charge du service de médecine préventive (6 800 agents au 1^{er} janvier 2024), le service ne peut plus intégrer de nouvelles collectivités ou établissements publics, à périmètre de service constant. Quelques 200 collectivités et établissements sont en attente d'adhésion, pour environ 1000 agents.

Aussi, un recrutement de médecin du travail a été lancé, en fin d'année 2023 et est actuellement en cours.

Dans l'attente d'un recrutement, il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le service de médecine préventive à effectuer des visites médicales pour certains agents de collectivités, dont le dossier d'adhésion est parvenu au centre de gestion, mais dont l'adhésion effective est suspendue à l'arrivée d'un nouveau médecin du travail.

Ces interventions devront être motivées par une situation d'urgence, notamment dans le cadre de suivi renforcé et se feront sous réserve du temps disponible du médecin du travail. En tout état de cause, il reviendra au médecin du travail d'arbitrer.

Il est proposé de facturer ces interventions moyennant un montant forfaitaire de 75€.

Il est demandé au conseil d'administration :

- d'approuver la possibilité pour le service de médecine du travail d'intervenir pour des situations d'urgence avérées, auprès d'agents de collectivités affiliées qui ont fait parvenir leur dossier d'adhésion au centre de gestion, mais pour lesquelles l'adhésion est suspendue au recrutement d'un nouveau médecin du travail ;
- d'approuver dans cette hypothèse une tarification à la visite, de 75€.

Les membres du Bureau, réunis le 25 janvier 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la possibilité pour le service de médecine du travail d'intervenir pour des situations d'urgence avérées, auprès d'agents de collectivités affiliées qui ont fait parvenir leur dossier d'adhésion au centre de gestion, mais pour lesquelles l'adhésion est suspendue au recrutement d'un nouveau médecin du travail ;
- d'approuver dans cette hypothèse une tarification à la visite, de 75€.

Le Président,

Bertrand MA



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le : 16/02/24

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET